

DECISION N° 2026-23

OBJET :
MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE EDOUARD BRANLY
Consultation N° 2026-001-PA

Pôle émetteur : Commande Publique
N° de Téléphone : 01 69 49 64 47
N° Réf. : MD/BC/CH
Affaire suivie par : Catherine HURTEBIZE
E-mail : marchespublics@crosne.fr

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Crosne N° 2026-30, en date du 28 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123.1, R. 2123.1 et R.2123-5 ;

CONSIDERANT l'état de dégradation de la voirie de la rue Edouard BRANLY, des travaux de réhabilitation sont avérés nécessaires ;

CONSIDERANT que la procédure utilisée est une procédure adaptée qui est soumise au Code de la Commande Publique et qui a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme AWS le 22 décembre 2025 et d'une diffusion presse au Parisien.fr et ED 91 ;

CONSIDERANT que la remise des offres devait parvenir au plus tard le 3 février 2026 à 12H ;

CONSIDERANT que deux prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) ont été prévues, l'une relative au revêtement des trottoirs et l'autre pour la fourniture ainsi que la pose de bac à fleurs urbain ;

CONSIDERANT qu'au vu du registre des dépôts, 8 plis sont parvenus dans les délais ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R.2123-5 Code de la Commande Publique et à l'article 13.5 du Règlement de la Consultation, une négociation a été engagée qui portait sur une optimisation des offres financière des candidats ;

CONSIDERANT le rapport motivé de l'analyse des offres effectué par notre AMO AVERCE, l'entreprise **ROUTES ET CHANTIERS MODERNES**, arrive en première position, dès lors qu'il s'agit du soumissionnaire qui a remis une offre régulière qui a été jugée économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution indiqués au Règlement de la Consultation ;

DECIDE

DE SIGNER de signer le marché n°2026-001-PA relatif à la requalification de la rue Edouard BRANLY avec l'entreprise **ROUTES ET CHANTIERS MODERNES** située 4, Impasse des Courceaux 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD inscrite sous le n° de Siret 707 280 236 00188 ;

DIT que le montant global et forfaitaire des travaux s'élève à : **351 572,23€ H.T** soit **421 880.67€** T.T.C ;

DIT que le montant précité comprend l'offre de base d'un montant de **292 124.43 H.T**, la prestation supplémentaire relative au revêtement des trottoirs pour un montant de **547.80€ H.T** ainsi que la prestation supplémentaire relative à la fourniture et à la pose de bac à fleurs urbain pour un montant de **58 900, € H.T** ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice de la ville de Crosne ;

PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de la signature de tous les documents y afférents ;

DIT que le Directeur Général des Services et Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, trésorier de Yerres qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 29 mai 2026

Certifié exécutoire par le Maire :
Compte-tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication le

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.